

SPECIALITÉ > Animateur

MENTION

Animation Sociale

SITE

Toulouse

Organisme de formation

Délégation Régionale Occitanie 7 rue Chabanon 31200 Toulouse Tél. 05 61 12 58 04 Contact: François Dronsart formationpro-occ@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975 Association loi 1901, reconnue d'utilité publique Siret: 775 685 621 01 133



Lieu de la formation

Délégation Régionale Occitanie 7 rue Chabanon - 31200 Toulouse Tél. 05 61 12 58 04 formationpro-occ@ufcv.fr

Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "animation sociale"

Diplôme d'État: Décret n°2001-792 du 31 août 2001

Arrêté du 18 avril 2002 ; Arrêté du 13 décembre 2005 - JO du 21 décembre 2005, modifié par l'arrêté du 09 novembre 2016 - JO du 19/11/2016. Cours par correspondance : non. Utilisation du multimédia : oui. Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016. Niveau visé : 4

Autorité de certification : sports.gouv.fr

Codes métiers: NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs;

Formacode: 440 67; ROME: G1202, G1203, K1206

Code RNCP: 4383 Code CPF: 127856

Calendrier de la formation (voir ci-après)

Date de début : 01/02/2024 Date de fin: 24/01/2025

Enseignement théorique : 623 heures en centre de formation.

Stage en entreprise/chez l'employeur : 1001 heures.

Durée totale de la formation : 1624 heures. Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Formation en alternance à temps plein en continu.

Parcours partiel : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter

Engagement qualité des formations

► Certification Qualiopi n°2011_CN_00417-V.3 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement DataDock

Charte RGPD-Politique de confidentialité consultable sur le site https://formation-professionnelle.UFCV.fr

Cette action de formation bénéficie d'un cofinancement de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranées et de l'Union Européenne.

Conditions d'accès à la formation

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1 ; AFPS ; PSE 1 ; PSE2 ; AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2; STT en cours de validité.
- être capable de justifier d'une expérience d'animateur (ce) professionnel (le) ou non professionnel (le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. Ou être titulaire de l'un des diplômes suivants : BAPAAT, CPJEPS CQP Animateur Périscolaire et Loisirs Sports, BAFA, BAFD, Bac Pro SPVL, Bac Pro Agricole toutes options, BP

par le Ministère de l'Agriculture, BPJEPS, Bac Pro et BP ASSP, DEAVS, DPAS, DEAMP, DEAS, CAP Petite Enfance, BEP CSS, BEPA Service aux Personnes, Titre Pro Agent de médiation information services, Titre Pro Technicien médiation services, DE Moniteur Éducateur, DE accompagnant éducatif et social, DE Auxiliaire du Puériculture, DE de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale.







🔥 🔰 🌠 🗸 troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation

Sélections

▶ Dates : Ecrit et entretien de motivation le 6 et le 7/12/2023

Lieu: UFCV 7 rue chabanon - 31200 Toulouse

Positionnement et individualisation des contenus en formation : 01, 02 et 03/02/2024



8453.25 € Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts. (Gratuité pour les personnes financées par la Région Occitanie).

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site https://formationprofessionnelle.UFCV.fr

Objectifs et contenus de la formation

▶ Objectifs :

UC1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements, contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC2 : Concevoir, conduite et évaluer un projet d'animation.

UC3 : Organiser, gérer et évaluer des activités, encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale, accueillir des publics.

UC4 : Situer son activité d'animation sociale dans un territoire. maitriser les outils et techniques de l'animation sociale, conduire des activités d'animation sociale.

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'animations
- Technique d'animation
- Réglementation











SPECIALITÉ > Animateur

MENTION

Animation Sociale

SITE

Toulouse

Retrait des dossiers de candidature et informations collectives

- ▶ Retrait des dossiers : à télécharger depuis notre site internet https://formation-professionnelle.UFCV.fr.
- ► Clôture des inscriptions : 29/11/2023
- Réunions d'informations collectives: 24/04/2023, 30/05/2023, 21/06/2023, 19/07/2023, 30/08/2023, 20/09/2023, 18/10/2023, et 15/11/2023 à 13h30 dans les locaux de l'UFCV Toulouse

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- D'une salle de formation équipées de chaises, de tables et de tableau ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'UFCV) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation. Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au cours des regroupements en centre de formation, les stagiaires seront amenés à se rendre dans des structures spécialisées. De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'UFCV.

Formation ouverte et à distance (sous réserve)

Une partie des séguences de formation pourront être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'UFCV (solution Tree-Learning). La participation des stagiaires à ces séguences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allégements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la DRAJES.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Les blocs de compétence certifiés et validés par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.











SPECIALITÉ > Animateur

MENTION

Animation Sociale

SITE

► Toulouse



L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée. Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Dernière mise à jour: 30/11/2023







